



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

"Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____
est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9 (Maison communale) le 14 septembre 2022 à 20 h 00'.
Braine-le-Château, le 5 septembre 2022. Par le Collège
Le Directeur général, M. LENNARTS

Le Bourgmestre, N. TAMIGNIAU

SÉANCE PUBLIQUE

1. Décisions de l'autorité supérieure compétente relatives à différents actes du Conseil communal : communication.
2. État civil. Cérémonies de mariages civils. Désignation d'autres lieux publics à caractère neutre (suivant faculté offerte par l'article 165/1 du Code civil) en complément à la maison communale ou (en toute situation où cela s'impose) en remplacement de la maison communale : décision.
3. Procès-verbal de vérification de la caisse du Directeur financier, suivant situation relevée au 7 juillet 2022 : communication.
4. Procès-verbal de vérification de la caisse du Directeur financier, suivant situation relevée au 1^{er} septembre 2022 : communication.
5. Exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur le C.P.A.S. – Deuxième modification budgétaire pour l'exercice 2022, adoptée par le Conseil de l'action sociale le 19 juillet 2022 : approbation.
6. Fabrique d'église de la paroisse Saint-Remy (Braine-le-Château). Modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2022 : décision.
7. Fabrique d'église de la paroisse Saint-Remy (Braine-le-Château). Budget pour l'exercice 2023 : décision.
8. Fabrique d'église de la paroisse des Saints Pierre et Paul (Wauthier-Braine). Budget pour l'exercice 2023 : décision.
9. *Comité de concertation entre le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale.* Représentation du Conseil communal : remplacement de M. N. TAMIGNIAU (devenu Bourgmestre et donc membre de droit du Comité) sur présentation d'un(e) candidat(e) par le groupe politique du *Renouveau Brainois* (R.B.).
10. *SportissimO* (A.s.b.l. pluri-communale). Désignation d'un(e) membre du Conseil communal appelé à représenter Braine-le-Château à l'assemblée générale (en remplacement de M. A. FAUCONNIER).
11. Projet supra-communal *Senne Vallées*, subventionné par la Wallonie - Convention de collaboration entre les huit communes partenaires : approbation.

12. École communale. Organisation des surveillances du temps de midi dans les trois implantations. Convention avec l'*Intercommunale Sociale du Brabant wallon (I.S.B.W.)* pour la période du 29 août au 31 décembre 2022 : approbation.
13. Église Saints Pierre et Paul de Wauthier-Braine (propriété communale). Rénovation intérieure et extérieure. Lot 3 – peintures intérieures : entérinement de la décision du Collège communal du 19 août 2022 portant approbation de l'avenant n° 1 au marché de travaux conclu en exécution d'une délibération du 8 novembre 2019 : décision.
14. Site de l'ancienne école libre Saint-Pierre, rue Jean Theys, 19 à 1440 Wauthier-Braine, pris en location par la commune. Nouveau contrat de bail avec l'A.s.b.l. "*Vicariat du Brabant wallon*" (propriétaire) et l'A.s.b.l. "*Association des Œuvres Paroissiales de la région de Braine-l'Alleud, section des Saints Pierre et Paul à Wauthier-Braine*" (emphytéote) pour une période de 10 ans du 15 septembre 2022 au 14 septembre 2032 : approbation.
15. Site de l'ancienne école libre Saint-Pierre, rue Jean Theys, 19 à 1440 Wauthier-Braine. Mise en sous-location, au profit de l'*Unité scout de Noucelles 51^{ème} RP*, affiliée à l'A.s.b.l. « *Les Scouts* », de locaux appartenant à l'A.s.b.l. "*Vicariat du Brabant wallon*", (propriétaire) et l'A.s.b.l. "*Association des Œuvres Paroissiales de la région de Braine-l'Alleud, section des Saints Pierre et Paul à Wauthier-Braine*" (emphytéote) pour une période de 10 ans du 15 septembre 2022 au 14 septembre 2032 : approbation.
16. Patrimoine communal – Parcelles de terrain sises rue des Radoux à Braine-le-Château. Opération d'échange "sans soulte" [portion de parcelle A424p2 contre la parcelle A424h2 et portion de la parcelle A424r] avec les époux Nicolas LAMBERT-STÉVART à la demande de ces derniers : décision. Projet d'acte authentique : approbation.
17. Cession à titre gratuit à la commune - pour cause d'utilité publique - par *in BW* (SC intercommunale), d'une parcelle sise à Wauthier-Braine [section C sous le n°1C] : décision. Projet d'acte authentique : approbation.
18. Programme communal de développement rural soutenu financièrement par la Wallonie. Projet d'aménagement en "pré-RaVeL" d'un tronçon de la ligne 115 (voie de chemin de fer désaffectée) entre l'avenue Gaston Mertens et la rue Idès Vanschepdael.
 - Avenant (2022) à la convention-exécution de 2020 : approbation.
 - Choix du mode de passation, fixation des conditions et approbation des documents d'un marché de travaux : décision.
19. Marché public de la province du Brabant wallon relatif à l'accord-cadre portant sur la désignation d'un auteur de projet en vue de la réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations. Manifestation d'intérêt : décision.
20. Voirie communale. Amélioration de l'Avenue Reine Astrid (partie) et de la Place de Noucelles à Wauthier-Braine. Renouvellement de l'éclairage public. Lancement d'un marché public dans le cadre de la relation *in house* existante entre la commune et l'intercommunale ORES Assets : décision.
21. Voirie communale. Amélioration de l'Avenue Reine Astrid (partie) et de la Place de Noucelles à Wauthier-Braine. Mise en souterrain d'une partie du réseau de distribution d'électricité basse tension par l'intercommunale ORES Assets : décision.
22. Financement des travaux d'égouttage prioritaire réalisés dans le cadre du projet « Cœur de Village » à Wauthier-Braine. Souscription de parts bénéficiaires ("E") pour 42 % du coût des travaux (soit 249.543,00 EUR) dans le capital de la SC intercommunale *in BW* : décision.
23. Fonds d'investissements à destination des Communes via un "droit de tirage" à leur profit. Plan d'investissements communaux (« P.I.C. ») et « P.I.M.A.C.I. » (*Plan d'Investissement 'Mobilité active et intermodalité'*) établi pour 2022-2024 sur base des lignes directrices tracées par la Wallonie (pouvoir subsidiant) : approbation avant décision ministérielle.
24. Appel à projets « *Cœur de Village 2022-2026* » lancé par la Wallonie (circulaire du 14 mars 2022). Inscription des travaux d'amélioration de la Place de Noucelles à Wauthier-Braine : décision.
25. Entretien du réseau d'éclairage public (2023-2026). Adhésion au « *Service Lumière* » de l'intercommunale ORES Assets : décision. Charte « *Éclairage public* » proposée dans ce cadre par l'intercommunale : approbation.

HUIS CLOS

26. Personnel ouvrier. Demande de congé parental (prestations réduites à 4/5 temps) à partir du 1^{er} octobre 2022 (pour une durée de 20 mois) introduite par un agent contractuel du service des travaux: décision.

Personnel enseignant

27. Rapport d'évaluation de la Directrice stagiaire de l'école communale, tel que dressé au terme de l'année scolaire 2022-2023 : communication.
28. Maître de religion islamique (nommé à titre définitif dans une charge partielle égale à 9/24). Détachement auprès d'un autre pouvoir organisateur communal à hauteur de 4/24 dans la même fonction : décision.
29. Octroi d'un congé (pour 6/24, soit la totalité de sa charge) à un maître de morale nommé à titre définitif, afin d'exercer une autre fonction (maître d'éducation physique) au sein même de l'école communale : décision.
30. Mise en disponibilité pour convenances personnelles (durant l'année scolaire 2022-2023) d'une institutrice primaire nommée dans une charge d'enseignement comportant un mi-temps : décision.
31. Détachement à l'école communale de Braine-le-Château d'une enseignante nommée auprès d'un autre pouvoir organisateur communal, dans une charge d'enseignement vacante comportant 21/24 en qualité de maître de philosophie et de citoyenneté : décision.

Désignations à titre temporaire par décisions du Collège communal : ratifications.

32. Institutrice maternelle pour 22/26 dans une charge d'enseignement non vacante.
33. Institutrice maternelle (temps plein) dans une charge non vacante.
34. Institutrice maternelle dans plusieurs charges partielles d'enseignement totalisant, globalement, un temps plein.
35. Institutrice primaire dans plusieurs charges partielles d'enseignement totalisant, globalement, un temps plein.
36. Institutrice primaire dans plusieurs charges partielles d'enseignement totalisant, globalement, un temps plein.
37. Institutrice primaire sous contrat A.P.E. (à temps plein) dans une charge non vacante en remplacement d'une enseignante détachée auprès du *Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces* (C.E.C.P.) A.s.b.l.
38. Maître d'éducation physique dans deux charges partielles (8/24 en tout).
39. Institutrice primaire dans plusieurs charges partielles d'enseignement (morale, accompagnement personnalisé, remédiation) totalisant, globalement, 12/24.
40. Instituteur primaire dans une charge d'enseignement (mi-temps) non vacante.

41. École communale. Désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire dans une charge à temps plein (24/24) non subventionnée (pour la période du 29 août 2022 au 7 juillet 2023) : décision formelle après délibération du Collège communal.
42. École communale. Désignation à titre temporaire d'un maître spécial de langue néerlandaise dans une fraction de charge (15/24) non subventionnée (pour la période du 29 août 2022 au 7 juillet 2023) : décision formelle après délibération du Collège communal.

*
